# Accord de partenariat et de coopération CE /Ukraine

1994/2169(INI) - 30/11/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Erika MANN (PSE, D), le Parlement européen exprime son inquiétude face à la situation économique actuelle en Ukraine, caractérisée par un recul de la production plus marqué encore que dans les autres républiques de la CEI. C'est pourquoi, il se félicite de l'accord conclu entre l'Ukraine et le FMI prévoyant une aide à la balance des paiements d'un montant de 371 millions de dollars et souhaite que le Conseil approuve la proposition de la Commission d'accorder à l'Ukraine deux autres aides financières à moyen terme, d'un montant de 85 et 200 millions d'écus, étant donné que sans la contribution financière de l'Union européenne, des aides financières d'autres Etats donateurs et d'institutions financières internationales, l'Ukraine ne pourrait équilibrer sa balance des paiements. Dans le domaine particulier des échanges agricoles, très sensible pour l'Ukraine, le Parlement européen invite la Commission à examiner quelles concessions commerciales supplémentaires pourraient être accordées à l'Ukraine sans que cela entraîne une perturbation des marchés de l'Union. Il espère également que les négociations à venir sur les accords spécifiques complémentaires (commerce des textiles, produits sidérurgiques, matières nucléaires), pourront être réglementées par un accord analogue. Il souligne les difficultés auxquelles ce pays est confronté depuis la catastrophe de Tchernobyl et demande que des solutions soient trouvées pour en atténuer les effets (y compris sur le plan énergétique). Il demande également que l'Union renforce sa coopération dans les domaines de la recherche et du développement et dans le secteur industriel et de la culture. Parallèlement il souligne l'importance du respect de la propriété intellectuelle. Il regrette enfin que les négociations sur le trafic fluvial ne commenceront qu'après l'entrée en vigueur du présent accord.